

# C. C. T. P.

## Cahier des Clauses Techniques Particulières

Marché à Procédure Adaptée

### Projet mathématiques CNR

Date et heure limites de réception des offres :

**Le mercredi 8 janvier 2025 à 12h00**

#### **Article 1 – Objet du marché :**

La présente consultation concerne :

L'achat et la fourniture de matériels pour la constitution de malles mathématiques dans le cadre du projet CNR.

#### **Article 2 – Décomposition en lots des marchés**

Le marché est divisé en 5 lots qui feront l'objet de marchés séparés (de 1 à 5).

- Lot 1 – Sac
- Lot 2 – Malles
- Lot 3 – Matériel de manipulation
- Lot 4 – Ouvrages
- Lot 5 – Jeux

#### **Informations techniques :**

**Lot 1- Sac**

Sac en tissu idéalement à cordon fermé mais possibilité de sac ordinaire.  
Dimension de 30 cm par 45 cm - dimensions minimales de 30 par 40 cm.  
Floqué avec le logo de l'académie de Toulouse + Mathémakit – Le visuel PDF est fourni.

## **Lot 2- Malles**

Boite en plastique de 60L minimum avec couvercle. Si la proposition est fournie en lots, le conditionnement devra être obligatoirement par 1, 2, 3, 4 ou 5 au maximum.

## **Lot 3- Matériel de manipulation**

Des variantes peuvent être proposées pour ce lot.

### **Article 3 - Prestations dues par le titulaire**

Moyennant le prix unitaire, les prestations à exécuter par le titulaire comprennent :

- La fourniture des produits et matériels
- La livraison des produits et matériels
- La fourniture des bordereaux de livraison
- La fourniture de factures détaillées.

Le titulaire doit l'intégralité de ces prestations sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix. Le titulaire doit impérativement respecter les quantités indiquées sur les bons de commandes des différents adhérents.

### **Article 4– Modalités de livraison**

**L'indisponibilité temporaire ou définitive d'un produit devra être signalée immédiatement à l'établissement concerné, en informant également le coordonnateur du groupement de commandes.**

Celles-ci sont effectuées par le titulaire, sous sa responsabilité et sans supplément de prix, dans les locaux désignés par l'établissement et indiqués sur le bon de commande.

Les livraisons devront s'effectuer dans le délai de 72 heures maximum (jours ouvrables) après réception du bon de commande ou de l'engagement juridique.

A..... Le

Signature précédée de la mention écrite  
« Lu et approuvé »

Cachet de la société